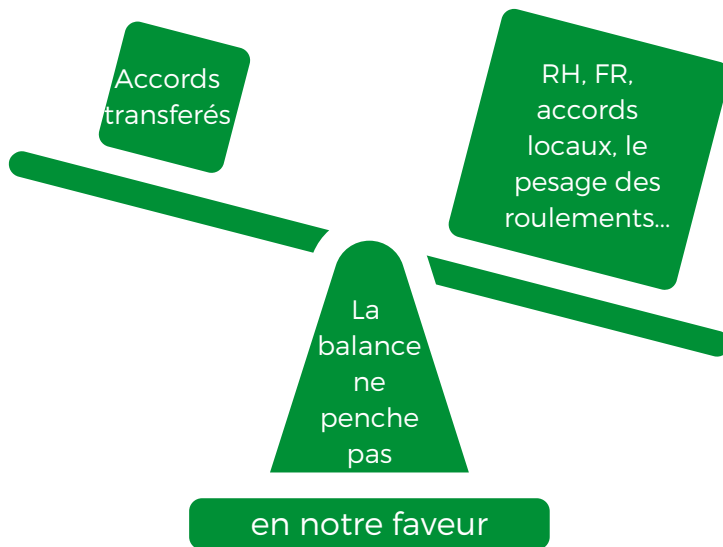


NOVEMBRE. 2024



⚠️ HOLD UP SUR VOS ACQUIS ⚠️

Le transfert vers les nouvelles sociétés Hexafret et Technis est en cours, et vos droits sont en danger !

La loi garantit le maintien des accords groupe pendant 15 mois, mais attention, cela ne concerne pas les règlements donc pas les textes RH et FR.

✳️ Ce qui est réellement en jeu :

Les règlements internes, le pesage des roulements, les EVS, certains congés supplémentaires et l'exercice de votre métier (RH, FR, etc.) ne sont pas protégés par la loi. Cela signifie qu'ils peuvent être modifiés ou supprimés dès le transfert, sans aucune garantie, à moins qu'ils ne soient inclus dans un accord de transition.

Actuellement, dans ce premier accord, la direction n'a rédigé qu'une infime partie, tout en reconnaissant des manques. S'agit-il d'une erreur volontaire ou d'incompétence ?

Par exemple, l'IMC, les indemnités de manœuvre, de saisie, et de conduite de véhicule de service n'y figurent pas.

Ce que propose la direction dans un accord de transition 36 mois

La direction ne propose pratiquement rien de plus que ce que garantit la loi ! Cet "accord de transition" nauséabond et méprisant se limite en grande partie à des items existants, sans aucune nouvelles garanties concrètes pour les Cheminot.e.s. de FRET.

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION PENDANT 36 MOIS

- MÉDAILLE D'HONNEUR,
- ACTUALITÉS GROUPE,
- MAJORATION SALARIALE POUR PÉNIBILITÉ, EX APPRENTIS ET EX-ÉLÈVES SNCF,
- GRATIFICATIONS ANNUELLES DE VACANCES ET D'EXPLOITATION,
- ALLOCATION DE DÉPLACEMENT,
- INDEMNITÉS DE DIMANCHES ET FÊTES, DE NUIT, DE CONTINUITÉ DE SERVICE, D'ASTREINTE, MANAGEMENT,
- PÉRIODE MOINDRE BESOINS,
- HEURES SUPPLÉMENTAIRES,
- GRATIFICATION RAIL AVARIÉ.
- AFS,
- ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DANS LE GROUPE,
- CAA (CESSATION ANTICIPÉ D'ACTIVITÉ



Ce que vous allez PERDRE immédiatement :

Tous les RH et FR qui ne sont pas repris dans l'accord c'est à dire pour le moment plus de 99% de notre réglementation.

A titre d'exemple si rien ne bouge :

Rémunération :

Fin des primes habituelles, comme les primes de saisie, les primes de langues, de manœuvres de conduite, de véhicule de service...

Congés et repos :

Remise en question de l'attribution de certains congés supplémentaires pour actions de solidarité, une activité sportive...

Exercice des métiers :

Les modalités liées à des documents comme la FR430 (temps alloués) seraient remises en question...

Et cela n'est qu'une infime partie de ce que vous pourriez perdre parmi les plus de 400 règlements qui ne seraient pas transférés.

CESSEZ DE RESTER DANS L'IGNORANCE !

VOICI CE QUE VOUS ALLEZ PERDRE !



Non il n'est pas trop tard !

Le 21 novembre un impératif

TOUS EN GREVE

pour obtenir un moratoire

TRANSFERT DES COMPTEURS TEMPS :

Nous exigeons le transfert de tous les compteurs temps des agents transférés.

Mais la direction ne nous a toujours pas rassuré sur ce point.

Elle laisse planer un doute inquiétant concernant le transfert des compteurs et l'application stricte des règles, ce est qui tout simplement inadmissible.

Il est impératif que tous les cheminots conservent l'intégralité de leurs droits acquis.

SUD-RAIL REVENDIQUE POUR VOUS :

- Le maintien de l'intégralité de la réglementation SNCF (tout les RH,FR...)
- L'application du RH0910 pour les notations, actuellement les charognards ne veulent l'appliquer que la première année.
- Intégration des accords mixité, égalité professionnelle, travailleurs handicapés.
- Garantie de tous les accords locaux dans les nouvelles sociétés.



Les dernières négociations montrent que, sous prétexte de discontinuité, nos dirigeants en profitent pour réduire nos conditions de travail et notre rémunération.